

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-260 DU 17 JUILLET 2001

Chargeant Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme de l'intérim de Monsieur Gaston ZOSSOU, de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pour compter du 16 au 23 juillet 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU :** la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU :** la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU :** le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant Composition du Gouvernement

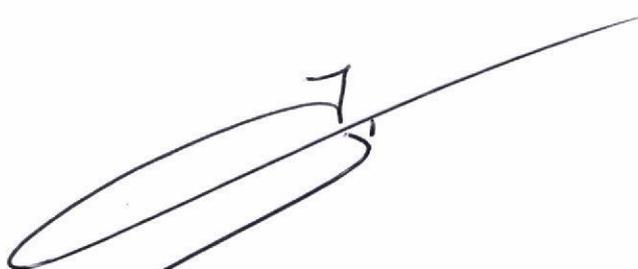
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 16 au 23 juillet 2001, Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Gaston ZOSSOU,

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 juillet 2001

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations PR 6 -AN 4-CS 2-CC2- CES 2-HAAC 2- MFE 2-MCPTN 4 MECCAG-PD - MEHU
2- SGG-4 AUTRES MINISTERES 18 - DEPARTEMENTS 6.